

BOURSES RECHERCHE DU GFEV APPEL D'OFFRE 2025 GUIDE DE SOUMISSION

Le GFEV et l'association de patients France Vascularites, par cet appel d'offre de recherche, souhaitent financer chaque année entre 4 et 8 projets visant à améliorer la compréhension des mécanismes physiopathologiques, les modalités de diagnostic et de suivi, les possibilités thérapeutiques, et/ou le vécu des personnes atteintes de vascularites.

L'enveloppe globale envisagée pour 2025 est de 80 000 euros.

Le dossier doit être rédigé en Français.

THEMATIQUES

Le projet devra concerner les vascularites (des petits, moyens ou gros vaisseaux).

TYPES DE PROJET

Il pourra s'agir d'un projet de recherche *in vitro*, *in vivo* chez l'animal, *ex vivo* à partir de prélèvements biologiques, d'études de biomarqueurs diagnostiques, pronostiques ou prédictifs, de recherche impliquant la personne humaine (RIPH) ou d'études cliniques sur données de santé (hors loi Jardé), d'études sur les données rapportées par les patients.

ELIGIBILITE DU CANDIDAT

Le candidat pourra être médecin titulaire ou en formation (interne), chercheur titulaire ou en formation (M2 ou doctorant), soignant diplômé (infirmier, aide-soignant, kinésithérapeute, ergothérapeute...), ou patient-expert. Le candidat devra être attaché à une équipe hospitalière (publique ou privée) ou universitaire, ou à une équipe de recherche labellisée.

EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera évalué au plan scientifique par 3 relecteurs (membres du Conseil Scientifique du GFEV et/ou relecteurs extérieurs) à l'aide d'une grille de notation préétablie.

Le dossier sera également noté par l'association France Vascularites, qui évaluera le bénéfice attendu pour les patients, sur la base du résumé grand public, et décernera des « Coups de Cœur » permettant de départager les projets. Une attention très importante sera portée à la qualité du résumé grand public, expliquant de façon compréhensible pour les membres de l'association les retombées pour les patients.

AUTORISATIONS LEGISLATIVES

Le cadre législatif du projet et les autorisations (prévues, demandées ou déjà obtenues) devront être précisés dans le dossier de candidature.

BUDGET

Il n'existe pas de budget minimal pour cet appel d'offre.

Le budget maximal par projet sera de 20 000 euros. Les postes de dépense envisagés devront être détaillés de façon précise dans le dossier de candidature.

Le GFEV se réserve la possibilité de reporter à l'année suivante les lignes budgétaires non attribuées une année donnée.

PRESENTATION DES RESULTATS

Le candidat s'engage, si son projet est retenu et financé :

- 1) A présenter les résultats obtenus à la journée des investigateurs du GFEV
- 2) A fournir les résultats de ses travaux, dans un langage compréhensible, à l'association France Vascularites pour qu'ils puissent être partagés avec les patients